



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU LUNDI 10 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-deux s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB C. COUDURIER,
V. GAUDERON, A. LASSUS, V. RIDREAU
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, S. GAILLARD,
A. HEMISSI, J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, G. VELLUZ

Absents excusés : MME C. BOURGEOIS donne procuration à M. B. DUNAND,
MME L. MISSILLIER donne procuration à MME C. BOEX,
M. R. PIOUSAZ donne procuration à M. B. DUNAND

Absent : M. M. FLOQUET

Secrétaire de séance : MME A. LASSUS

§ INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE, MADAME
VÉRONIQUE RIDREAU

Suite à la démission de Madame Lisa PEQUIGNOT du Conseil municipal, Madame le Maire accueille et souhaite la bienvenue à Madame Véronique RIDREAU nouvelle conseillère municipale.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

❧❧❧❧❧

Madame Annick LASSUS est désignée secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Véronique RIDREAU
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2021
- Délibérations :
 1. Composition des commissions municipales
 2. Cession de la parcelle communale cadastrée C 2506 située Route de Bonneville à Monsieur Jonathan FAMIGLIETTI
 3. Echange de parcelles situées Route de Bonneville avec la SCI CLUZ 2008
 4. Reconduction de l'aide complémentaire à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE)
 5. Tableau des effectifs du personnel communal : Modification des temps de travail
 6. Attribution d'une subvention dans le cadre du partenariat sportif avec Madame Océane MAHE
- Rapport des commissions et groupements
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021.

DÉLIBÉRATIONS

1.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES Délibération n° 2022-01

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Après avoir procédé à l'installation du Conseil municipal, et à l'élection du maire et des adjoints,
- Suite à la démission de Madame Lisa PEQUIGNOT, conseillère municipale,
- Suite à l'installation de Madame Véronique RIDREAU en tant que nouvelle conseillère municipale,
- Vu la proposition de Madame le Maire de constituer plusieurs commissions municipales,

après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **CONFIRME** ainsi qu'il suit la dénomination des différentes commissions municipales,
- ✓ **DESIGNE** par vote secret les conseillers municipaux membres desdites commissions.

COMMUNE D'ARENTHON

COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES	AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE	URBANISME PLU AOS	TRAVAUX BÂTIMENTS	VOIRIE RUISSELIEMENT	ENVIRONNEMENT AGRICULTURE MOBILITE	ECOLE JEUNESSE SPORTS	SOCIAL (catheg MARPA)	CULTURE BIBLIOTHEQUE	VIE ASSOCIATIVE ANIMATION	COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE	APPEL D'OFFRES	COMMISSION CONTROLE LISTES ELECTORALES
Responsable : Chantal COUDRIER	Responsable : Philippe COURTIN	Responsable : Philippe COURTIN	Responsable : Daxien PAULME	Responsable : Daxien PAULME	Responsable : Colarte BOEX	Responsable : Amandine COLLOMB	Responsable : Briette CAILL-FUTY	Responsable : Annick LASSUS	Responsable : Amandine COLLOMB	Responsable : Colarte BOEX	Titulaires : 1- Chantal COUDRIER	Colarte BOURGEOIS
Colarte BOEX	Colarte BOEX	Colarte BOEX	Briette CAILL-FUTY	Colarte BOEX	Philippe COURTIN	Benoit DUNAND	Amandine COLLOMB	Colarte BOEX	Briette CAILL-FUTY	Briette CAILL-FUTY	2- René DECABROUX	René DECABROUX
Philippe COURTIN	Coline BOURGEOIS	Coline BOURGEOIS	Philippe COURTIN	René DECABROUX	Michael FLOQUET	Sébastien GAILLARD	Annick LASSUS	Valérie GAUDERON	Valérie GAUDERON	Benoit DUNAND	3- Sébastien GAILLARD	Annick LASSUS
René DECABROUX	Briette CAILL-FUTY	René DECABROUX	René DECABROUX	Michael FLOQUET	Annick LASSUS	Valérie GAUDERON	Valérie GAUDERON	Valérie GAUDERON	Michael FLOQUET	Benoit DUNAND	4- Daxien PAULME	Jean-Pierre LE JONCOUR
Sébastien GAILLARD	Sébastien GAILLARD	Roland PLOUTAZ	Benoit DUNAND	Lise MESSILLIER	Lise MESSILLIER	Gaëtan VELLUZ	Gaëtan VELLUZ	Sébastien GAILLARD	Sébastien GAILLARD	Lise MESSILLIER	Suppléants : 1- Coline BOURGEOIS	Roland PLOUTAZ
Gaëtan VELLUZ	Aurélien HEMISSI	Gaëtan VELLUZ	Aurélien HEMISSI	Roland PLOUTAZ	Roland PLOUTAZ					Yvonique RIDREAU	2- Jean-Pierre LE JONCOUR	
	Jean-Pierre LE JONCOUR	Jean-Pierre LE JONCOUR	Jean-Pierre LE JONCOUR	Yvonique RIDREAU	Yvonique RIDREAU						3- Gaëtan VELLUZ	
	Lise MESSILLIER		Roland PLOUTAZ									
	Gaëtan VELLUZ											

2.	CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE C 2506 SITUÉE ROUTE DE BONNEVILLE À MONSIEUR JONATHAN FAMIGLIETTI Délibération n° 2022-02
-----------	---

Madame le Maire informe l'assemblée que lors d'un bornage réalisé en 2017 en vue d'une division parcellaire de la propriété SCI CLUZ 2008, il avait été convenu que la Commune cède la parcelle cadastrée section C numéro 2506, d'une superficie de 2 m², à Monsieur Jonathan FAMIGLIETTI.

Ce terrain ne présentant aucun intérêt particulier pour la commune, Madame le Maire propose donc de régulariser ce dossier et de céder ladite parcelle à Monsieur Jonathan FAMIGLIETTI.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

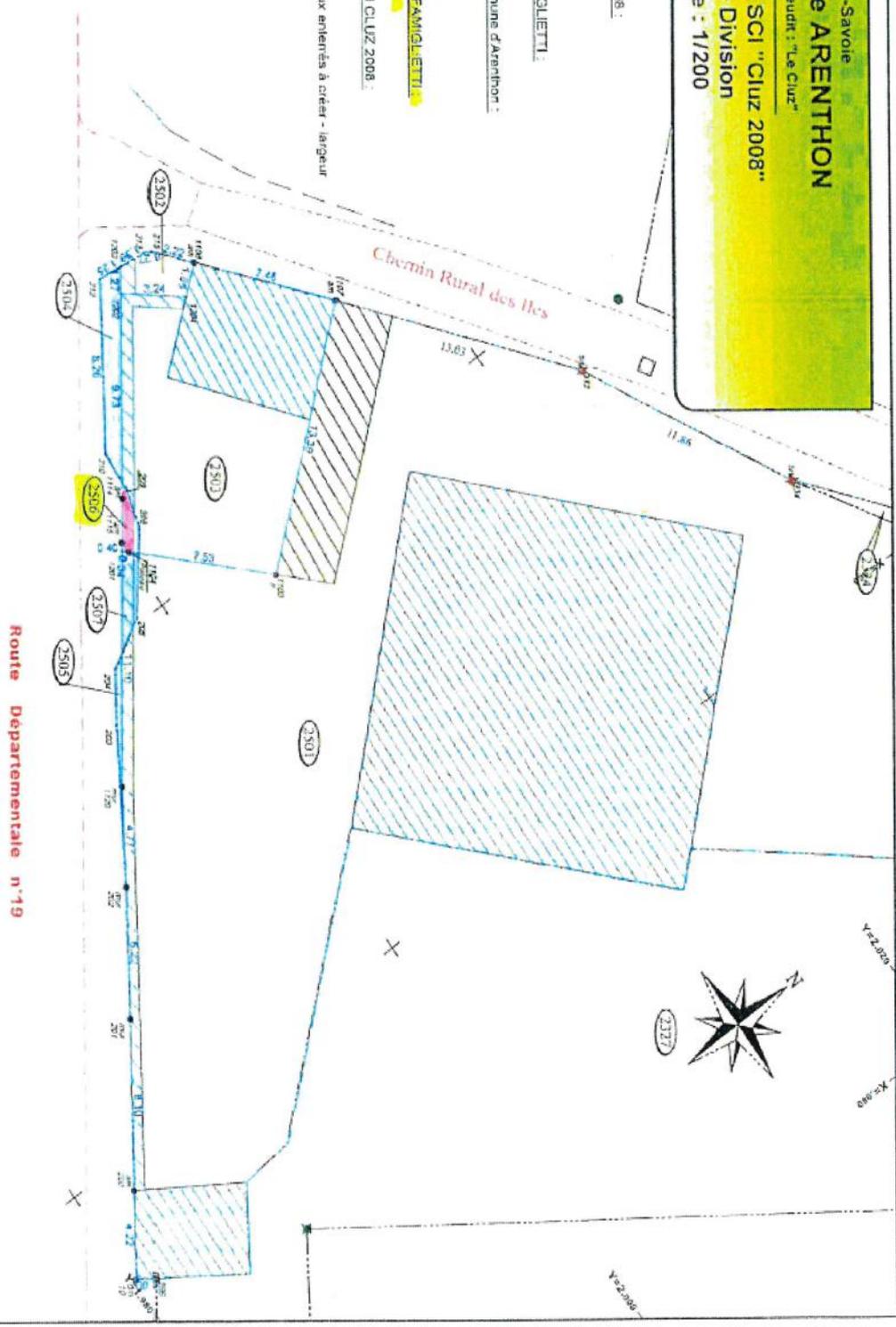
Madame le Maire propose la vente de ce bien au prix de 2 euros pour les 2 mètres carré de surface, soit 1 euro le mètre carré comme prévu dans le cadre d'une régularisation d'emprise foncière.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée section C n° 2506, d'une superficie de 2 m² et située Route de Bonneville, au profit de Monsieur Jonathan FAMIGLIETTI, au prix de deux (2,00) euros ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de finaliser ce dossier ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette cession ;
- ✓ **DECIDE** que les frais d'acquisition et accessoires seront à la charge de la Commune.

Haute-Savoie
Commune de ARENTHON
 Section : C / Lieudit : "Le Cluz"
Propriété de la SCI "Cluz 2008"
 Plan de Division
 Echelle : 1/1200

Parcelles restant la propriété de la SCI CLUZ 2008 :	
2501	Contenance cadastrale : 1122 m ²
2502	Superficie mesurée : 5 m ²
	Total : 1128 m ²
Parcelle cédée par la SCI CLUZ 2008 à M. FAMILIETTI :	
2503	Superficie mesurée : 123 m ²
Parcelles cédées par la SCI CLUZ 2008 à la commune d'Arenthon :	
2504	Superficie mesurée : 9 m ²
2505	Superficie mesurée : 2 m ²
	Total : 11 m ²
Parcelle cédée par la commune d'Arenthon à M. FAMILIETTI :	
2506	Superficie mesurée : 2 m ²
Parcelle cédée par la commune d'Arenthon à SCI CLUZ 2008 :	
2507	Superficie mesurée : 3 m ²
Servitude de passage tous usages et tous réseaux enterrés à côté - largeur 3 mètres ; parcelle 2502	
Fonds dominant : parcelle 2501	
Fonds servant : parcelle 2501	



CASRIER
 GEOMETRES EXPERTS

03/07/2017

Dossier : 2017-2073

75, Avenue Jean Monnet - 74100 LA ROCHE-SUR-FORON - France - Email : casrier@casrier-experts.com
 17, rue de la République - 74100 LA ROCHE-SUR-FORON - France - Email : casrier@casrier-experts.com

3.	ÉCHANGE DE PARCELLES SITUÉES ROUTE DE BONNEVILLE AVEC LA SCI CLUZ 2008 Délibération n° 2022-03
-----------	---

Madame le Maire informe l'assemblée que lors d'un bornage réalisé en 2017 en vue d'une division parcellaire de la propriété de la SCI CLUZ 2008 représentée par Madame Sophie DABERE, il avait été convenu que :

- la Commune cède la parcelle cadastrée section C numéro 2507, d'une superficie de 3 m², à la SCI CLUZ 2008,
- la SCI CLUZ 2008 cède à la Commune les parcelles cadastrées section C numéro 2504 et 2505, d'une superficie totale de 11 m².

Etant donné que la parcelle C 2507 ne présente aucun intérêt particulier pour la Commune, Madame le Maire propose donc de régulariser ce dossier et de réaliser un échange de parcelles avec soulte au profit de la SCI CLUZ 2008.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

Madame le Maire propose le montant de la soulte au prix de 8 euros pour les 8 mètres carré de surface restantes, soit 1 euro le mètre carré comme prévu dans le cadre d'une régularisation d'emprise foncière.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** d'échanger la parcelle cadastrée C 2507 appartenant à la Commune contre les parcelles cadastrées C 2504 et 2505 appartenant à la SCI CLUZ 2008, selon le plan joint à la présente délibération ;
- ✓ **EVALUE** lesdites parcelles appartenant à la Commune et à la SCI CLUZ 2008 à 1 € le m², comme prévu dans le cadre de régularisations d'emprise foncière ;
- ✓ **DECIDE** que l'échange sera avec une soulte de 8 (huit) euros ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier ;
- ✓ **DECIDE** que les frais d'acquisition et accessoires seront à la charge de la Commune.

4.	RECONDUCTION DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE À L'ACQUISITION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) Délibération n° 2022-04
-----------	--

Vu le décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

Vu l'arrêté n°PAIC-2019-0044 relatif à l'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA) révisé pour 2019-2023 ;

Vu le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA) révisé pour 2019-2023, et notamment l'action 22-2 « Développer l'usage du vélo » ;

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire de la CCPR du 14 décembre 2021, pour reconduire le dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) ;

Au regard des enjeux environnementaux actuels et notamment relatif à la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve, la Communauté de Communes du Pays Rochois et ses communes membres souhaitent contribuer à l'augmentation de la part modale du vélo sur son territoire. Elles souhaitent pouvoir participer au déploiement du Vélo à Assistance Electrique (VAE), dont le potentiel semble important, notamment au regard de la moyenne des déplacements effectués sur le territoire (11 km selon une enquête déplacement de 2015-2016).

Dans ce contexte, le VAE est une bonne alternative à l'auto-solisme pour les trajets utilitaires moyens (les petits achats et les trajets domicile-travail par exemple).

Au regard du bilan positif du dispositif ces trois dernières années avec plus de 400 aides versées sur l'ensemble des communes de la CCPR depuis 2019, et tenant compte des difficultés de stock et d'approvisionnements sur l'année 2021 post confinement, le Conseil communautaire a souhaité reconduire le dispositif en 2022.

Afin d'avoir un véritable effet levier, il a été proposé que les communes poursuivent leur engagement dans le dispositif et doublent l'aide financière de la CCPR.

CONSIDÉRANT la détermination de la Commune d'Arenthon à agir en faveur de la préservation de qualité de l'air et de l'améliorer du cadre de vie ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Reconduire le dispositif d'aide financière complémentaire à celle de la CCPR du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, qui s'élèvera :
 - Pour l'achat d'un VAE neuf de type urbain ou tout chemin, effectué dans un magasin physique situé sur le Pays Rochois, à 10% du prix d'achat du VAE plafonnée à 200 € maximum.
 - Pour l'équipement d'un vélo classique, de type urbain ou tout chemin, d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou, à 200 € maximum.

Les bénéficiaires de la mesure seront :

- les personnes physiques de 18 ans et plus,
 - dont la résidence se situe sur l'une des 9 communes du Pays Rochois,
 - dans la limite d'une aide par foyer. Il est entendu que les foyers ayant bénéficié d'une aide à l'achat au cours de l'année 2019, 2020 et 2021 ne pourront prétendre à une aide au cours de l'année 2022.
 - ayant acheté leur VAE, de type urbain ou tous chemins (VTC), dans un magasin physique du Pays Rochois
OU
 - ayant équipé un vélo classique, de type urbain ou tout chemin, d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou.

La CCPR centralisera les demandes de subventions afin de faciliter la lisibilité du dispositif. Aussi, pour obtenir ces aides, les bénéficiaires devront faire une demande unique auprès de la CCPR qui gèrera les dossiers pour le compte des communes.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. La CCPR fournira un état des avances effectuées pour le compte de la Commune à la fin du dispositif, afin que cette dernière puisse rembourser la CCPR.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à la majorité par 17 voix pour et 1 voix contre (S. GAILLARD),***

- ✓ **APPROUVE** une aide financière complémentaire à celle de la CCPR du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour les habitants d'Arenthon, selon les modalités précisées ci-dessus et définies dans la convention proposée en annexe de la présente délibération ;
- ✓ **FIXE** le montant de l'aide octroyée par la Commune :
 - Pour l'achat d'un VAE neuf de type urbain ou tout chemin, effectué dans un magasin physique situé sur le Pays Rochois, à 10% du prix d'achat du VAE plafonnée à 200 € maximum,
 - Pour l'équipement d'un vélo classique, de type urbain ou tout chemin, d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou, à 200 € maximum ;
- ✓ **APPROUVE** le projet de convention avec la CCPR ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

5.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL -
MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL
Délibération n° 2022-05**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n° 2021-55 en date du 10 octobre 2021 ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'un réaménagement des temps de travail de deux postes d'animateur / animatrice, il convient de

- Baisser le temps de travail du poste d'animatrice enfance / agent d'entretien cantine à 23,50 heures hebdomadaire annualisées, au lieu de 24,68 heures hebdomadaires annualisées ;
- Augmenter le temps de travail du poste d'animateur enfance / agent d'entretien cantine à 16,26 heures hebdomadaire annualisées, au lieu de 15,27 heures hebdomadaires annualisées.

Par ailleurs, en raison de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de la bibliothécaire et de son remplacement par la responsable adjointe du Pôle Enfance et Périscolaire à compter du 14 février 2022, il convient d'augmenter le temps de travail de la personne responsable du Pôle Enfance et Périscolaire.

Madame le Maire propose de passer l'emploi non permanent de responsable du Pôle Enfance et Périscolaire à 35 heures, au lieu de 30 heures.

Madame le Maire présente le tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1^{er} janvier 2022.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** les modifications des temps de travail décrites ci-dessus ;
- ✓ **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

EMPLOIS PERMANENTS – TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux :		1	1	
Dont rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Directeur Général des Services
Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :		1	1	
Dont assistant territorial de conservation	24.50	1	1	Bibliothécaire
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :		3	3	
Dont adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35	1	1	Responsable du service Comptabilité - Finances
Dont adjoint administratif	35	1	1	Agent d'accueil / Secrétaire
	30	1	1	Responsable du service Urbanisme / Elections
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :		6	6	
Dont adjoint d'animation	35	1	1	Responsable du Pôle Jeunesse et Sport
	35	1	1	Animateur enfance et jeunesse + CME
	30	1	1	Responsable adjoint du Pôle Enfance et Périscolaire
	23.71	1	1	Animatrice enfance et agent d'entretien cantine
	12.13	1	1	Animatrice enfance
Dont adjoint d'animation (stagiaire)	23.50	1	1	Animatrice enfance et agent d'entretien cantine

<u>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</u>		4	2	
Dont adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Responsable des Services techniques
	23.62	1	1	Agent de restauration et chargé des inscriptions
Dont adjoint technique	Disponibilité depuis 01/10/2018	1	0	Agent de cantine et animatrice enfance et jeunesse
	Disponibilité à compter du 21/09/2021	1	0	Agent polyvalent des services techniques

EMPLOIS PERMANENTS – CONTRACTUELS

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :</u>		1	1	
Dont adjoint d'animation	16.26	1	1	Animatrice enfance et agent d'entretien cantine
<u>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</u>		2	1	
Dont adjoint technique	35 8.49	1 1	0 1	Agent polyvalent des services techniques Agent chargé de la livraison des repas à domicile et de la gestion des salles communales

EMPLOIS NON PERMANENTS – CONTRACTUELS

EMPLOIS NON PERMANENTS CONTRACTUELS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :		1	1	
Dont adjoint d'animation	35	1	1	<i>Responsable du Pole Enfance et Periscolaire</i>

6.	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT SPORTIF AVEC MADAME OCÉANE MAHE Délibération n° 2022-06
-----------	--

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'Océane MAHE, jeune Arenthonnaise de 19 ans, pratique le cyclisme depuis plus de 4 ans, s'est engagée en compétitions depuis 2019 et cumule désormais les titres.

Elle a déjà à son actif un titre départemental et un titre régional, sans compter ses réussites et très bons classements dans de nombreuses courses cyclistes.

Pour la soutenir dans sa carrière sportive, il est proposé d'établir une convention de partenariat et de lui attribuer une subvention de sponsoring sportif.

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de sponsoring sportif à Mademoiselle Océane MAHE, pour un montant de 500 euros ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Mademoiselle Océane MAHE ;
- ✓ **INDIQUE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

URBANISME

La commission du 02 décembre 2021

➤ Déclarations préalables accordées :

Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ
41, Chemin des Champenois
Zone UB : extensions autour du chef-lieu
ZPPA

Piscine

Monsieur Jonathan COOLS
150, Chemin Dumonal
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle
Zone Nh : zone naturelle humide

Piscine

La commission du 16 décembre 2021

➤ Déclarations préalables accordées :

Monsieur Patrick NAVARRO
35 Bis, Lotissement du Cèdre
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Transformation mur de clôture
en mur de soutènement**

Monsieur Stéphane OUDIN
51, Impasse Bellou
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Création ouvertures sur toiture +
remplacement porte-fenêtre par porte
d'entrée + fermeture terrasse**

Monsieur Kevin HUSSON
1007, Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Piscine + mur de soutènement +
abri de jardin**

Liste des permis accordés :

- ✚ PC 2020/20 M01 délivré le 03/12/2021, pour la modification mineure de l'assiette foncière, le désenclavement de la parcelle C 1112 et l'ajout d'un stationnement PMR au nom de la SCCV Arenthon Vergers (Route de Bonneville).
- ✚ PC 2018/16 M02 délivré le 22/12/2021, pour la modification des types de garde-corps, des ouvertures sur façade Ouest et la suppression du poteau central sous balcon de la façade Est au nom de Monsieur Charly MICHELAS et Madame Tiphany MOENNE-LOCCOZ (223, Route de Maclenay).
- ✚ PC 2021/19 délivré le 29/12/2021, pour la construction d'une maison individuelle avec piscine au nom de Monsieur et Madame Jean-Pierre et Agnès CHAMBON (287 Ter, Route de Lanovaz).
- ✚ PC 2021/17 délivré le 03/01/2022, pour la construction d'une maison individuelle avec piscine au nom de Monsieur Yacine TALEB (30, Impasse de Marillan).

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS

§ COMMISSION FINANCES

- La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 17 janvier à 18h00 en Mairie, en vue de la préparation budgétaire 2022.

§ COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur COURTIN fait un retour sur la réunion du Comité technique du projet de rénovation de l'école du 2 décembre dernier. Le CAUE a présenté 2 projets dont l'un a été retenu à l'unanimité par le comité technique. Le géomètre a été mandaté pour établir un plan complet du bâtiment. Un économiste va également être nommé pour la poursuite du projet, avant de permettre le lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.
- Concernant le projet d'urbanisation du centre village, Monsieur COURTIN indique être en attente du projet de cahier des charges établi par le CAUE.
Monsieur DUNAND estime que le projet n'est pas satisfaisant et demande de repousser la réalisation du cahier des charges.
Monsieur COURTIN répond en précisant que le cahier des charges devra être approuvé par les membres de la Commission. Il s'agit là d'une vision d'aménagement avec un certain nombre de contraintes et d'options, en rappelant la possibilité de modifier et d'adapter les dispositions de ce cahier des charges.
La décision du maintien de l'espace vert au niveau du carrefour est remise en question par Monsieur DUNAND. Madame le Maire rappelle que la question a été évoquée et qu'il a été décidé à la majorité de laisser un espace vert libre au niveau du carrefour, au titre de la sécurité.
Madame LASSUS intervient également pour préciser que la Commune doit préserver les espaces verts et ne pas trop charger l'urbanisation du centre village.
Pour conclure, Monsieur COURTIN énonce que le projet de cahier des charges est maintenu et sera présenté en réunion du Conseil municipal pour validation.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur PAULME informe l'assemblée du projet de réaménagement des bureaux de la Mairie. Afin d'optimiser les espaces de travail et d'assurer une meilleure confidentialité entre les bureaux, il a été décidé de cloisonner les bureaux, permettant ainsi d'offrir un espace de travail pour les adjoints et de consultation des demandes d'urbanisme pour les administrés (suite à la dématérialisation des demandes d'urbanisme).
Le devis des travaux s'élève à 10 836 € TTC.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- Madame LASSUS fait le point sur le projet des jardins partagés. Après une visite du terrain avec l'association Alvéole, un plan d'aménagement (avec pose d'un portail, d'une clôture et l'installation de bacs) et un chiffrage ont été établis.
Monsieur DECARROUX précise être en attente du retour du SRB concernant la prise d'eau. Au vu du coût important, il est demandé que ce projet soit retravaillé en commission, afin de mieux définir les zones de plantation et la pose de bacs. Par ailleurs, il a été demandé à ce que soit quantifié le nombre d'habitants intéressés par ce système de jardins partagés, avant d'investir financièrement dans ce projet.

- Madame LASSUS informe les conseillers de l'opération de plantation de trois arbres fruitiers derrière la Maison des Associations, à l'initiative de 2 collégiennes Mesdemoiselles Kaaliyah VACCHIERI et Loriane JACQUET. L'ensemble du Conseil municipal félicite cette initiative et remercie les pépinières PUTHOD pour leur soutien.
- Madame BOEX énonce la prochaine date de journée nettoyage des bords de routes et chemins qui aura lieu le samedi 19 matin à 8h30.
- La prochaine réunion de la commission a été fixée le mardi 1^{er} février à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame le Maire informe l'assemblée de l'ouverture probable d'une sixième classe à l'école élémentaire Benoît Chamoux pour la rentrée scolaire 2022. 137 enfants sont actuellement prévus pour la prochaine année scolaire. Il conviendra de prévoir un budget pour l'acquisition de matériels pour équiper cette nouvelle classe.

§ COMMISSION SOCIALE

- Madame CAUL-FUTY énonce que les Aînés ont fortement apprécié le goûter de Noël organisé par le CCAS le 16 décembre dernier, avec la présence d'un orgue de barbarie. 36 personnes étaient présentes pour cet événement, et le reste des colis a été distribué par les membres du CCAS et du Conseil municipal.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame LASSUS rappelle la réunion publique organisée pour les ateliers informatiques ce mardi 11 janvier à 20h00 à la Maison des Associations.
- La boîte retour de livres a été livrée. L'emplacement sera validé lors de la réunion de l'équipe de la bibliothèque le 18 janvier prochain.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- Madame le Maire informe les conseillers qu'il avait été décidé d'offrir la gratuité de location des salles communales à l'APE d'Arenthon durant le mandat 2014-2020, en vue de remercier l'association pour leur soutien financier dans le cadre de l'acquisition des tableaux numériques. A l'occasion du nouveau mandat, Madame le Maire propose de maintenir cette gratuité jusqu'à la fin du mandat municipal, étant donné que cette association organise des événements et manifestations pour financer des projets et sorties à destination des élèves de l'école élémentaire Benoît Chamoux. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition de gratuité pour le mandat 2020-2026. Un mail sera adressé à l'APE pour les informer de cette décision.

§ COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- La distribution du prochain bulletin municipal sera prévue pour la mi-janvier.
- Il est proposé de mettre en place un panneau d'affichage pour les associations. Son emplacement sera discuté lors de la prochaine réunion de la commission.
- Madame BOEX présente la proposition de Madame Lise MISSILLIER d'organiser des ateliers participatifs avec les habitants. Avant que le Conseil municipal valide ou non la mise en œuvre de ces ateliers, il est demandé que ces ateliers soient mieux définis et cadrés par les membres de la commission.
- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le lundi 31 janvier à 18h30 en Mairie.

§ GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur ESCALON-DESTRUEL, Directeur général des services, fait le point sur les mouvements de personnel :
 - Recrutement de Madame Mégane HOREN au 13 janvier 2022, en remplacement de Madame Estelle POIDEVIN suite à démission.
 - Suite à la demande de mise en disponibilité de la bibliothécaire Madame Cécile QUINSON, Madame Dorine JOLLY prendra les fonctions de bibliothécaire à compter du 14 février 2022 durant la période de disponibilité de Madame QUINSON.
 - En cours de recrutement du remplaçant de Monsieur David DELESCHAUX au poste d'animateur périscolaire et extrascolaire profil sportif.
- Madame le Maire informe les élus qu'en raison d'une année 2021 compliquée en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de réévaluer les primes des agents de la collectivité pour l'année 2022 afin de les remercier de leur travail et leur disponibilité. L'augmentation représente environ un 13^{ème} mois brut par mois pour chaque agent. Le coût supplémentaire pour la collectivité s'élève à 23 000 € environ.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame BOEX présente les dossiers en cours lancés par le groupe de travail « Déchets », à savoir le compostage des matières organiques (appel à projets en prévision), la proposition d'un broyeur itinérant sur le territoire de la CCPR (en cours de discussion), ainsi qu'un projet de recyclerie et la réflexion d'une seconde déchetterie à l'étude.
- Madame BOEX informe l'assemblée que la volonté d'établir une gare bi-face dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal à La Roche-sur-Foron a été actée et que le projet est en cours d'études. L'accès pourra donc se faire du centre-ville de La Roche ou du côté d'Eteaux.

§ SIVU ESPACE NAUTIQUE DES FORON

- Madame le Maire présente le tableau de participation des communes pour le projet de rénovation de la piscine pour les 3 prochaines années. Pour Arenthon, la participation va s'élever à 26 898 € pour 2022, à 29 923 € pour 2023 et 33 040 € pour 2024.

SUJETS ET QUESTIONS DIVERS

- Madame le Maire indique que suite aux annonces gouvernementales, toutes les cérémonies des vœux ont été annulées en raison du contexte sanitaire.

INTERVENTION DE L'AUDITOIRE

- Madame Magali DOCTEUR se présente et informe les membres du Conseil municipal de son intérêt pour la vieille maison jumelée appartenant à la Commune située au chef-lieu, en vue d'une rénovation du bâtiment et d'y accueillir une activité professionnelle/culturelle. Madame le Maire répond en précisant qu'une personne travaille actuellement sur un projet d'ouverture d'un commerce au sein de ce bâtiment et que ce projet correspondrait mieux au souhait de la municipalité. Il est précisé à Madame DOCTEUR que ma mairie la tiendra informée de la position définitive de la Commune.

CALENDRIER MUNICIPAL

- ✓ Lundi 17 janvier à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 20 janvier à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 27 janvier à 18h30 en Mairie : Commission Ecole Jeunesse et Sport
- ✓ Lundi 31 janvier à 18h30 en Mairie : Commission Communication / Bien vivre ensemble
- ✓ Mardi 1^{er} février à 18h30 en Mairie : Commission Environnement / Agriculture / Mobilités
- ✓ Jeudi 03 février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 07 février à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Lundi 14 février à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 17 février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

- ✓ Jeudi 03 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
 - ✓ Lundi 07 mars à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
 - ✓ Jeudi 17 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
 - ✓ Samedi 19 mars à 8h30 : Matinée « Village propre »
- Jeudi 31 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

Séance levée à 20h40.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Annick LASSUS



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 08 / 02 / 2022.

